



 **cnesco**
 **conseil national
d'évaluation
du système scolaire**



CONFÉRENCE DE COMPARAISONS INTERNATIONALES

ÉTAT DES LIEUX

ORIENTATION, FORMATIONS, INSERTION :

QUEL AVENIR POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ?



#FormationPro

19 & 20 mai 2016

Lycée Diderot - Paris (19^e)

SOMMAIRE

I. Les différents parcours au sein de l'enseignement professionnel : descriptif4	
1. Au collège.....4	4
2. Après la troisième : présentation générale des choix possibles.....4	4
<i>Le certificat d'aptitude professionnelle</i>6	6
<i>Le baccalauréat professionnel</i>7	7
<i>La formation continue et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)</i>7	7
3. Poursuite d'études.....8	8
<i>Après le certificat d'aptitude professionnelle</i>8	8
<i>Après le baccalauréat professionnel</i>8	8
II. Portrait quantitatif de l'enseignement professionnel en France9	
1. L'enseignement professionnel en France : portrait global.....9	9
<i>L'enseignement professionnel dans le système scolaire français</i>9	9
<i>Les effectifs du second cycle professionnel</i>10	10
<i>Les lycées professionnels : un climat scolaire difficile</i>16	16
<i>Le décrochage scolaire : un problème qui touche particulièrement l'enseignement professionnel</i>17	17
<i>Encadré : filles et garçons dans l'enseignement professionnel</i>18	18
<i>Ressources humaines, coûts et financement dans le second cycle professionnel</i>20	20
2. Le CAP : spécialités, réussite à l'examen, et insertion professionnelle22	22
<i>Dans quelles spécialités se concentrent les élèves de CAP ?</i>22	22
<i>La réussite à l'examen de CAP</i>24	24
<i>L'insertion professionnelle des élèves ayant préparé un CAP</i>24	24
3. Le baccalauréat professionnel : spécialités, réussite à l'examen, poursuite d'études et insertion professionnelle.....25	25
<i>Dans quelles spécialités se concentrent les élèves de baccalauréat professionnel ?</i>25	25
<i>La réussite à l'examen du baccalauréat professionnel</i>27	27
<i>La poursuite d'études des bacheliers professionnels</i>28	28
<i>L'insertion professionnelle des élèves ayant préparé un baccalauréat professionnel</i>31	31
4. L'obtention d'un diplôme professionnel par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).....32	32
Liste des sigles utilisés.....33	33

Cet état des lieux s'inscrit dans le cadre de la conférence de comparaisons internationales sur l'enseignement professionnel, organisée par le Cnesco et le Ciep les 19 et 20 mai 2016. Il complète deux rapports scientifiques publiés à l'occasion de la conférence : le premier est une contribution à une large réflexion du Cnesco sur les inégalités scolaires (Vanessa di Paola, Aziz Jellab, Stéphanie Moullet, Noémie Olympio et Éric Verdier), qui s'appuie notamment sur des données de la Depp issues des panels d'élèves entrés en sixième en 1995 et en 2007 et sur celles fournies par les deux enquêtes Générations du Céreq de 2004 et 2010 ; le second est un rapport rédigé spécifiquement par Éric Verdier et Isabelle Recotillet pour cette conférence de comparaisons internationales. Il opère une comparaison des différents systèmes nationaux de formation professionnelle, notamment en ce qui concerne la façon dont ils sont organisés, la place qu'ils occupent dans le second degré, la formation qu'ils fournissent et l'employabilité qu'ils permettent.

Composé de deux sections principales, cet état des lieux a pour objectif général de décrire l'enseignement professionnel en France, en particulier dans le second cycle du second degré (après le collège).

La première section, présente les différents parcours existant au sein de l'enseignement professionnel dans le second degré et montre brièvement de quelle manière ils peuvent se poursuivre dans l'enseignement supérieur.

La seconde section vise à dresser un portrait aussi récent que possible de l'enseignement professionnel en France, en se concentrant là encore sur le second degré. Elle s'articule en quatre parties, qui permettent de présenter un état des lieux quantitatif sous quatre angles : l'enseignement professionnel dans sa globalité, le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), le Baccalauréat professionnel et la Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE). Cette section s'attachera à expliciter la place qu'occupe cette voie d'enseignement dans le second degré : quelle part des effectifs suit un cursus de ce type ? Quelles évolutions sont à l'œuvre ? Quelques aspects de caractérisation des élèves seront également étudiés : quels diplômes préparent-ils ? Comment se distinguent-ils par rapport aux autres jeunes scolarisés en termes d'âge ? Filles et garçons suivent-ils les mêmes parcours ? De même, il est intéressant de voir dans quelles conditions s'effectue la scolarité en voie professionnelle : quel climat scolaire prévaut dans les lycées professionnels ? Les élèves de l'enseignement professionnel sont-ils particulièrement sujets au décrochage scolaire ? Enfin, si l'un des objectifs principaux de l'enseignement professionnel est d'obtenir un diplôme qui certifie des compétences professionnelles permettant d'être rapidement opérationnel sur le marché de travail, il est alors nécessaire de se pencher sur la réussite des élèves à l'examen, leur insertion professionnelle ainsi que leur poursuite éventuelle d'études.

Sauf mention contraire, toutes les données citées ou utilisées dans ce document sont des données produites par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP-MENESR). Lorsque le secteur agricole est mentionné, les données proviennent également du ministère de l'agriculture, de l'alimentaire et de la forêt.

I. Les différents parcours au sein de l'enseignement professionnel : descriptif

1. Au collège

La logique du collège unique introduit une différenciation des voies générale et professionnelle seulement après le collège¹. Dans les faits, dès la classe de troisième, les élèves peuvent donner une coloration plus professionnelle à leur parcours. Jusqu'à l'année scolaire 2015-2016 une option facultative de « découverte professionnelle » pouvait être choisie par l'élève. Elle concernait, à la rentrée 2015, 83 681 élèves, soit un élève de troisième sur 10. Cette option, d'une durée de trois heures hebdomadaires, consistait en la visite d'entreprises et la découverte de métiers. Néanmoins, dans le cadre de la réforme du collège, l'option découverte professionnelle de 3 heures ne sera plus proposée mais sera remplacée par le "Parcours individuel d'information et de découverte du monde économique et professionnel". Ce parcours doit permettre à tous les élèves, de la 6^e à la terminale, de découvrir le monde économique et d'apprendre à s'orienter. Tous les élèves doivent pouvoir en bénéficier, mais il ne s'agit pas d'une matière avec des horaires dédiés.

Les élèves de quatrième peuvent également s'orienter vers une troisième « préparatoire aux formations professionnelles »² qui se trouve le plus souvent au sein des lycées professionnels et prépare plus directement à l'entrée en seconde professionnelle. 35 172 élèves, soit 4,3 % des élèves de troisième, ont opté pour ce choix à la rentrée 2015. Cette troisième « cherche à créer, chez des élèves scolairement fragiles, une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur dernière année de 1^{er} cycle en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes, tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels. » (Circulaire n° 2011-128 du 26-8-2011, Ministère de l'Education nationale).

Enfin, les collégiens ayant 15 ans révolus au moment de la rentrée scolaire peuvent postuler au dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Les élèves restent sous statut scolaire et continuent de suivre, pour au moins la moitié du temps de scolarisation, les enseignements généraux de 3^e. A cela s'ajoutent 8 à 18 semaines de stage. L'objectif de ce dispositif est de permettre aux élèves de poursuivre leur formation en la complétant par un baccalauréat professionnel ou un certificat d'aptitude professionnel, préparé en alternance. Ce dispositif reste néanmoins très marginal : 972 élèves y participaient à la rentrée 2015.

2. Après la troisième : présentation générale des choix possibles

A l'issue de la troisième, les élèves et leurs familles soumettent au conseil de classe leurs vœux d'orientation.

1 A l'exception des classes Segpa qui scolarisent dès la sixième des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. À la rentrée 2014, elles concernent 91 700 élèves soit 2,8 % des élèves de premier cycle de l'enseignement secondaire. Par ailleurs, à partir de la rentrée 2016, il est prévu une période de consolidation de l'orientation pour tous les élèves qui entreront en seconde professionnelle et en première année de CAP dans la perspective de rendre plus réversibles les choix d'orientation des élèves (Circulaire n° 2016-055 du 29-3-2016, Ministère de l'Education nationale).

² Anciennement « troisième de découverte professionnelle 6 heures », son intitulé changera à la rentrée 2016 pour devenir « troisième préparatoire à l'enseignement professionnel ».

Une première option est de choisir la voie générale et technologique et ainsi entrer en seconde générale et technologique. L'objectif est alors de préparer un baccalauréat général ou technologique qui a vocation à être complété par un diplôme de l'enseignement supérieur.

L'autre option est de s'orienter vers la voie professionnelle avec deux possibilités :

- la première année d'une préparation de deux ans à un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), qui permet l'entrée directe dans le monde du travail, ou la poursuite d'études pour obtenir un Brevet Professionnel. Celui-ci est indispensable pour les personnes souhaitant créer une entreprise dans un domaine relevant de certaines spécialités (par exemple, la coiffure);
- la seconde professionnelle, dans le but de préparer un baccalauréat professionnel. Celui-ci permet l'entrée directe sur le marché du travail ou la poursuite d'études supérieures (notamment vers un BTS, un DUT). Les bacheliers professionnels peuvent également préparer en complément de leur baccalauréat un Brevet Professionnel qui ne relève cependant pas de l'enseignement supérieur.

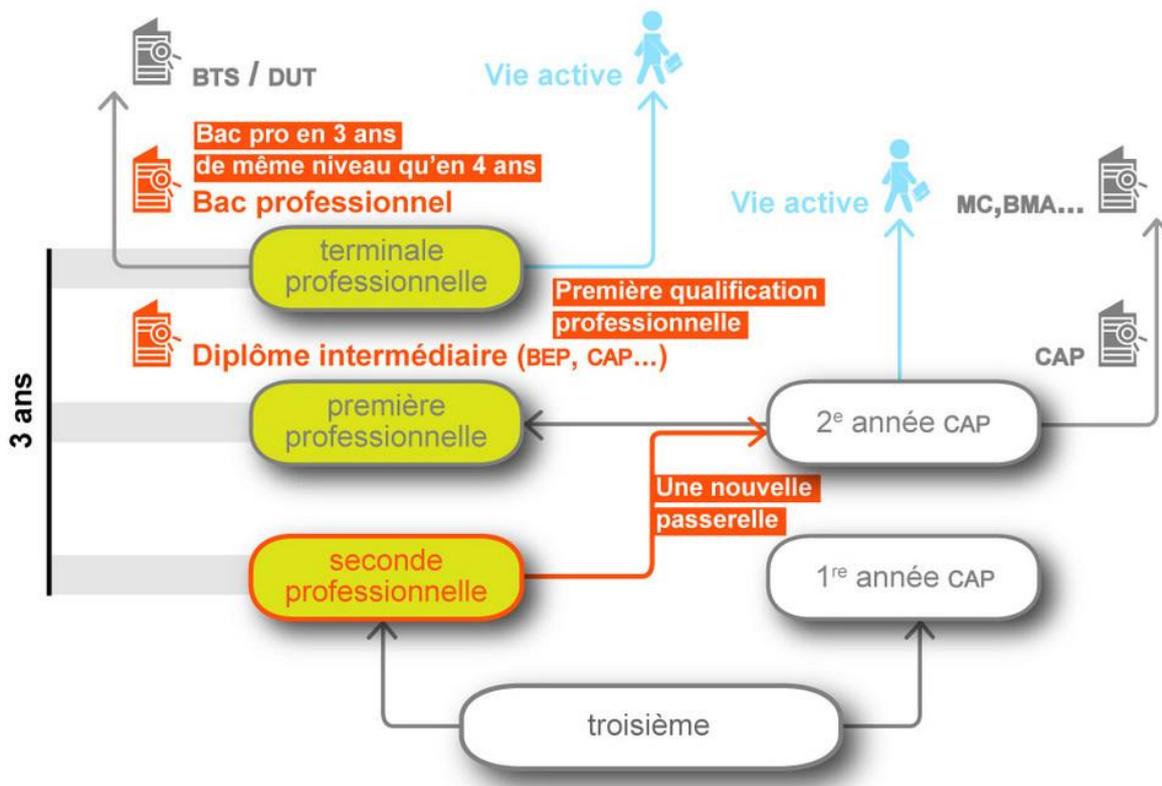
Le brevet d'études professionnelles (BEP) est quant à lui une certification intermédiaire qui peut être passée à la fin de la première professionnelle, par les élèves de certaines spécialités de baccalauréat professionnel qui le souhaitent.

Cette orientation en voie professionnelle peut se faire selon deux statuts :

- le régime scolaire standard, au sein d'un lycée professionnel ; l'élève est alors en formation initiale sous statut scolaire ;
- en apprentissage. Il s'effectue le plus souvent dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA). L'élève est alors en formation initiale sous statut d'apprenti, et il intègre une formation alternée entre le CFA, où il suit des cours, et une entreprise. Dans certains cas, l'apprentissage se fait en milieu scolaire - l'élève suit ses cours au sein d'un lycée professionnel – et certains jeunes préparent un baccalauréat professionnel dans un CFA. L'apprentissage se distingue du statut scolaire par le temps plus important passé en milieu professionnel. De plus, un élève ayant le statut d'apprenti perçoit un salaire pendant cette période.

Quel que soit leur statut, les élèves continuent de suivre des enseignements généraux (français, mathématiques, histoire-géographie, langue vivante...) tout au long de leur cursus, mais le volume horaire qui leur est consacré est moins important qu'en voies générale et technologique.

Schéma 1. L'orientation après le collège dans le système scolaire français



Source : Ministère de l'Education nationale

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Ce diplôme offre une qualification reconnue de niveau V sur le marché de l'emploi, sur une échelle allant de I à VI, le niveau I représentant le plus haut niveau de qualification reconnu.

Sous le régime standard, un peu moins de la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire est couverte par des enseignements généraux, l'autre moitié consistant en des enseignements professionnels propres à la spécialité de CAP préparée (il en existe près de 200 regroupées au sein de 7 domaines professionnels tels que la productive, le bâtiment et travaux publics, ou encore la vente). La période de formation en milieu professionnel va de 12 à 16 semaines, réparties sur 2 ans.

Parmi les enseignements généraux, on trouve le français, l'histoire-géographie, l'enseignement moral et civique, un enseignement scientifique (mathématiques-physique-chimie), une langue vivante étrangère, et l'éducation physique et sportive. A cela s'ajoutent deux matières obligatoires propres à l'enseignement professionnel. Les « arts appliqués et cultures artistiques » font ainsi partie de ces enseignements généraux et se situent dans la continuité des enseignements d'arts plastiques et d'éducation musicale du collège. De même, il existe un enseignement obligatoire intitulé « Prévention Santé Environnement » dont l'objectif est de fournir aux élèves des connaissances sur ces sujets et de développer les attitudes qui leur sont liées. Ce tronc commun généraliste (dont le programme varie selon les domaines professionnels) représente un volume horaire hebdomadaire d'environ 15 heures, soit moins de la moitié du volume horaire total (33 heures 30 en moyenne).

Pour les élèves ayant le statut d'apprenti, 60 % à 75 % du temps est passé en entreprise. Deux tiers du volume horaire restant est consacré aux enseignements généraux et technologiques et un tiers aux enseignements professionnels.

Avec une structure semblable, le CAP agricole se prépare dans un lycée professionnel agricole.

Le baccalauréat professionnel

Ce diplôme offre une qualification reconnue de niveau IV sur le marché de l'emploi. La formation va de la seconde professionnelle à la terminale professionnelle et comprend des périodes de formation en milieu professionnel. Dès la seconde, les élèves choisissent une première spécialisation avant de choisir, en classe de première, parmi les nombreuses spécialités du baccalauréat professionnel (il en existe près de 100, regroupées en 16 domaines professionnels). Sous le régime standard, ils reçoivent, tout au long de leur formation, des enseignements généraux communs à toutes les spécialités de baccalauréat professionnel (qui représentent un peu moins de la moitié du volume horaire total d'enseignement), des enseignements professionnels et généraux spécifiques à la spécialité et au secteur duquel relève la spécialité, et passent 22 semaines réparties sur les 3 ans en milieu professionnel.

Parmi ces enseignements généraux on retrouve ceux dispensés aux élèves de CAP. A ces derniers s'ajoutent un enseignement d'économie-gestion pour les élèves du « secteur production », et d'économie-droit pour ceux du « secteur services »³ dispensé à raison d'une heure par semaine. Enfin, la majeure partie des élèves inscrits dans une spécialité du « secteur services » étudient une seconde langue vivante mais reçoivent un enseignement scientifique allégé par rapport aux élèves du « secteur production ». Le volume horaire hebdomadaire consacré aux enseignements généraux est d'environ 20 heures, soit près de deux tiers du volume horaire total (33 heures 30). Pour les élèves ayant le statut d'apprenti, le principe est le même que pour le CAP. 60 % à 75 % du temps est passé en entreprise. Deux tiers du volume horaire restant est consacré aux enseignements généraux et technologiques, et un tiers aux enseignements professionnels.

Le baccalauréat professionnel agricole se prépare dans un lycée professionnel agricole. Sa structure est semblable à celle des baccalauréats professionnels précédemment décrits.

La formation continue et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Les personnes ayant au moins trois ans d'expérience dans un domaine donné peuvent avoir recours au dispositif de VAE. Ils peuvent ainsi demander l'obtention d'un diplôme professionnel en lien avec l'expérience acquise. Pour cela, un dossier doit être remis et un entretien avec le jury éventuellement passé. Le jury décide ensuite l'attribution totale ou partielle du diplôme.

³ Les différentes spécialités du baccalauréat professionnel sont divisées en deux, selon qu'elles appartiennent au secteur de la production ou à celui des services. Par exemple les groupes de spécialité « Métallurgie » et « Habillement » appartiennent au secteur de la production et les groupes de spécialité « Commerce, vente » et « Santé » à celui des services. Une liste complète des groupes de spécialités est disponible dans le tableau 10.

3. Poursuite d'études

Après le certificat d'aptitude professionnelle

Le CAP ne permet pas à ses titulaires d'intégrer directement l'enseignement supérieur. En revanche, ces derniers peuvent postuler à une première professionnelle, ou, plus rarement, à une première technologique. Il leur est également possible dans certaines spécialités de préparer un Brevet Professionnel (BP). Pour les jeunes titulaires du CAP, ce diplôme ne se prépare qu'en alternance (il peut néanmoins être préparé par la voie de la formation continue pour les actifs, ou obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience). La place accordée aux enseignements généraux dans la préparation de ce diplôme est extrêmement faible. Il en existe 54 spécialités.

Après le baccalauréat professionnel

La poursuite d'études au sein de l'enseignement supérieur est ouverte aux titulaires du baccalauréat professionnel. La voie la plus fréquente pour les élèves souhaitant poursuivre leurs études est celle des Sections de Technicien Supérieur (STS), qui préparent en 2 ans au diplôme du Brevet de Technicien Supérieur (BTS). Il s'agit de la filière de l'enseignement supérieur dont les enseignements et méthodes de travail se rapprochent le plus de celles auxquelles ont été habitués les bacheliers professionnels au cours de leur formation. Les élèves ayant eu une mention bien ou très bien au baccalauréat professionnel sont par ailleurs admis de droit dans la STS de leur spécialité. Dans une moindre mesure, les Instituts Universitaires de Technologie (IUT) accueillent aussi des bacheliers professionnels. Ils préparent alors, en 2 ans, un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT). Enfin, certains bacheliers professionnels souhaitant poursuivre leurs études s'inscrivent dans une licence universitaire, parfois faute d'avoir été admis dans les formations sélectives précédemment citées. Ce type de formation semble encore peu adapté à l'enseignement et aux méthodes de travail reçus par ces élèves lors de leur scolarité secondaire⁴.

⁴ Le taux de réussite y est en effet inférieur à 5 % en 2014, que la licence ait été effectuée en trois ou quatre ans (voir paragraphe sur la poursuite d'études des bacheliers professionnels, page 28).

II. Portrait quantitatif de l'enseignement professionnel en France

Cette partie vise à dresser un portrait de l'enseignement professionnel en France, en particulier dans le second cycle. Elle est essentiellement descriptive et permet d'avoir connaissance de quelques ordres de grandeur. Pour une analyse approfondie de la manière dont est organisé l'enseignement professionnel, des inégalités qui le traversent en termes d'orientation, de formation, et d'insertion, ainsi que de son avenir, on renvoie aux deux rapports précités, publiés à l'occasion de cette conférence.

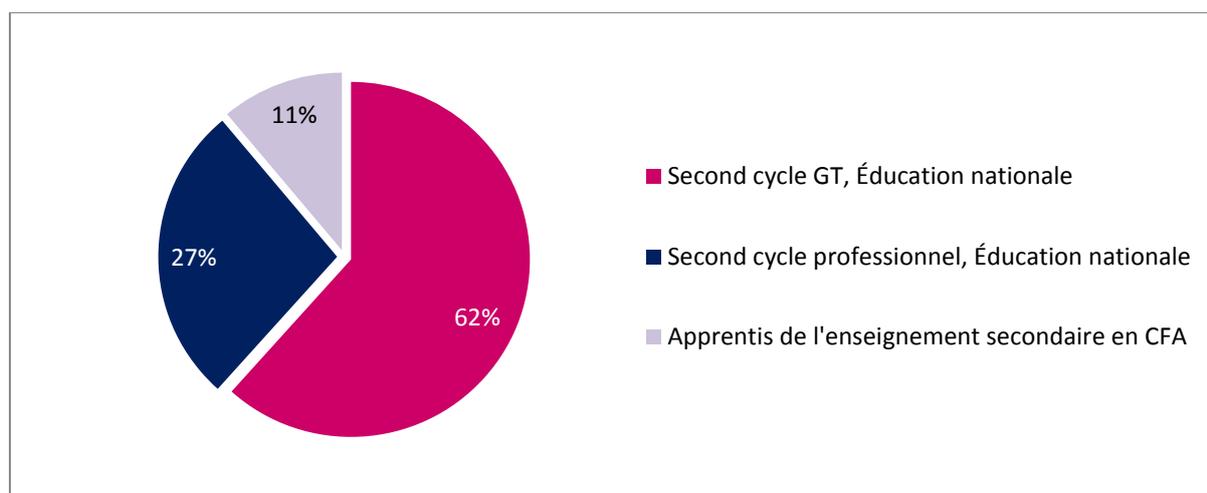
Le second cycle de l'enseignement professionnel en France étant complexe, et les données à notre disposition limitées, certains raccourcis ont été utilisés. Ainsi, nous évoquons essentiellement les élèves de CAP et de baccalauréat professionnel puisqu'ils concentrent aujourd'hui la grande majorité des effectifs. Il est également utile de préciser que, sauf mention contraire, lorsque nous parlons de jeunes inscrits en CAP, il est en fait question des jeunes en première ou deuxième année de préparation d'un CAP qui s'effectue en deux ans. Il est possible de préparer un CAP en un an, mais ce cas est extrêmement rare. De la même manière, lorsque nous parlons de jeunes en baccalauréat professionnel, cela fait référence aux jeunes inscrits en seconde, première ou terminale professionnelle. Enfin, sauf mention contraire, nous n'évoquons pas le cas de l'enseignement professionnel agricole⁵.

1. L'enseignement professionnel en France : portrait global.

L'enseignement professionnel dans le système scolaire français

À la rentrée 2014, en France métropolitaine et dans les DOM, le second cycle de l'enseignement secondaire compte près de deux millions et demi d'élèves. Parmi eux, 62 % sont dans l'enseignement général et technologique, et 38 % dans l'enseignement professionnel.

Graphique 1. Répartition des effectifs du second cycle de l'enseignement secondaire en France à la rentrée 2014, hors enseignement agricole



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

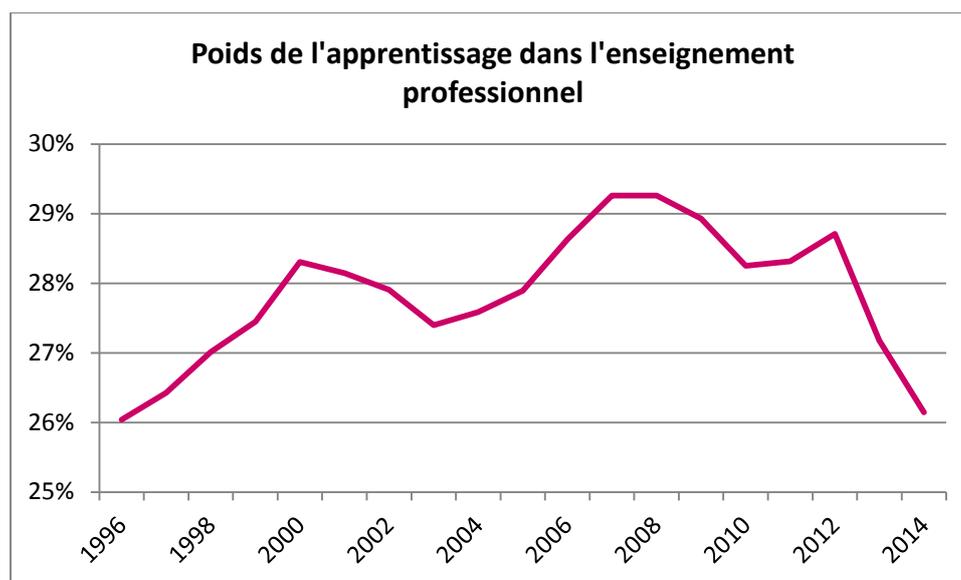
⁵ Notons tout de même que le second cycle professionnel agricole concernait, à la rentrée 2014, 92 102 élèves (sous statut scolaire) soit 12,2 % des effectifs du second cycle professionnel, tous secteurs compris.

Les effectifs du second cycle professionnel

▪ Évolution

Il convient d'abord de rappeler que les effectifs du second cycle professionnel se composent des élèves (sous statut scolaire) et des apprentis. La part des apprentis a connu quelques variations au cours des deux dernières décennies mais s'est toujours située dans un intervalle allant de 26 % à 30 %. À la rentrée 2014, ces derniers représentaient un peu plus d'un quart des effectifs.

Graphique 2. Évolution du poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel, secteur agricole compris (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

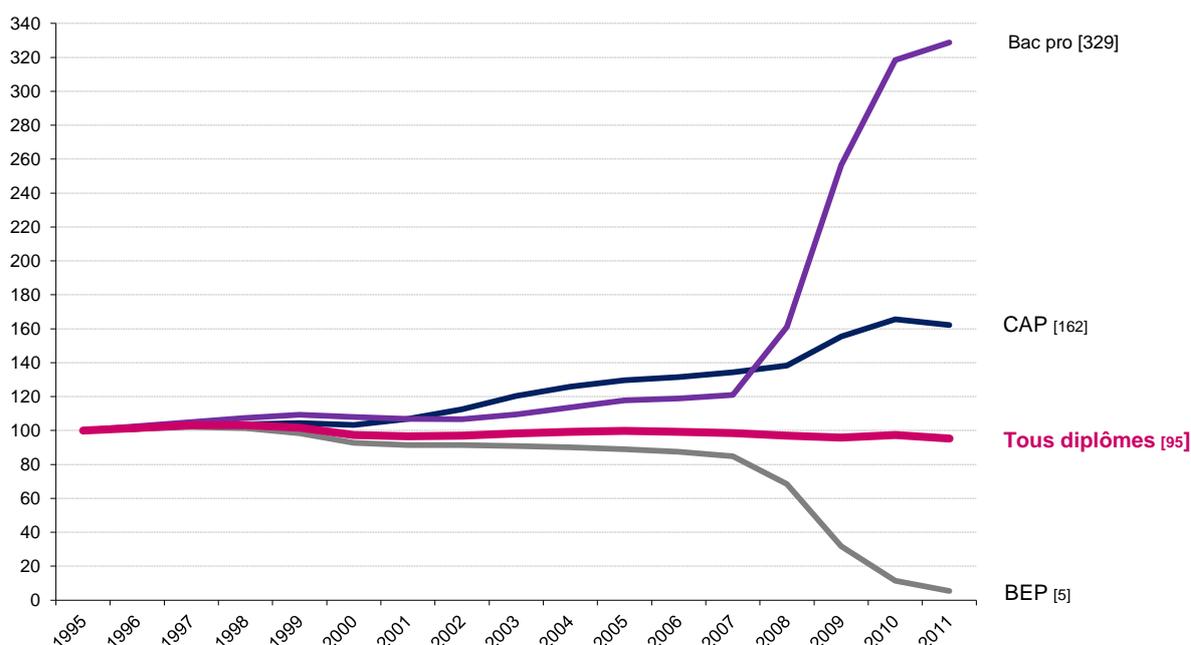
Entre 1995 et 2014, les effectifs du second cycle professionnel (hors apprentis) ont diminué. La répartition des élèves entre les différentes filières de l'enseignement professionnel a fortement évolué pendant cette période. Parmi les changements notables, on remarque la disparition progressive du CAP en 3 ans au début des années 2000, mais surtout celle du BEP au cours de la dernière décennie : les effectifs se réduisent de plus de moitié entre 2005 et 2009. La baisse se poursuit jusqu'en 2012, année à partir de laquelle il n'existe plus de formation menant exclusivement à un BEP. Dans le même temps, les effectifs en voie professionnelle du baccalauréat font plus que doubler entre 2005 et 2009, puis continuent à augmenter rapidement jusqu'en 2011, avant de se stabiliser. Cette forte hausse des effectifs du baccalauréat professionnel est à souligner par son importance, dans la poursuite de l'objectif « d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat ». Ces évolutions illustrent deux mutations importantes qui se sont produites dans l'enseignement professionnel, avec la mise en place progressive, entre 2008 et 2012, de la réforme du baccalauréat professionnel.

Tableau 1. Évolution des effectifs du second cycle professionnel sous statut scolaire

	1995	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2014
CAP 1 an	3 670	6 509	6 470	6 333	6 340	6 340	5 729	5 324
CAP 2 ans	42 392	89 501	109 003	116 788	114 440	115 910	115 088	113 914
CAP 3 ans	28 424	593	273	189	-	-	-	-
BEP	480 767	427 781	152 144	55 089	26 243	26 339	-	-
Total BAC professionnel / BMA	162 480	191 444	416 697	517 274	534 100	536 108	526 668	534 974
MC niveaux IV et V	4 852	6 413	6 757	6 680	6 533	6 546	6 592	5 335
Autres formations de niveaux IV et V	2 716	1 712	2 819	3 183	3 418	3 418	3 463	3 444

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

Graphique 3. Évolution des effectifs du second cycle professionnel sous statut scolaire (base 100 en 1995)



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MENESR.

Lecture : Entre 1995 et 2014, les effectifs d'élèves préparant un baccalauréat professionnel ont été multipliés par 3,29 ; ceux de CAP par 1,6.

On observe des évolutions similaires, quoique moins marquées, sur cette période pour les apprentis préparant un BEP ou un baccalauréat professionnel en CFA, à savoir une baisse radicale des effectifs en BEP et une hausse de ceux préparant un baccalauréat professionnel à la suite de la mise en place de la réforme mentionnée plus haut. Le nombre total d'apprentis du secondaire a quant à lui fortement augmenté jusqu'en 2011 avant de diminuer entre 2011 et 2013. Son niveau de 2013 reste

néanmoins au-dessus de celui de 1995, avec une évolution différente de celle qu'a connue l'enseignement professionnel pour les élèves sous statut scolaire.

Tableau 2. Évolution des effectifs du second cycle professionnel sous statut d'apprenti en CFA

	1995-1996	2005-2006	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2013-2014
CAP	188 070	175 002	177 290	176 956	177 298	163 381
BEP	36 129	46 554	22 539	4 320	1 763	-
Autres diplômes de niveau V	7 936	7 057	9 938	10 581	10 499	11 273
Total niveau V	232 135	228 613	209 767	191 857	189 560	174 654
BP	21 299	40 544	46 485	47 778	46 250	43 772
Bac professionnel	15 632	39 820	57 638	67 020	68 636	58 905
Autres diplômes de niveau IV	4 396	6 245	7 777	8 220	9 002	9 005
Total niveau IV	41 327	86 609	111 900	123 018	123 888	111 682
Total apprentis du secondaire	273 462	315 222	321 667	314 875	313 448	286 336

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

▪ Origine scolaire et sociale des élèves du second cycle professionnel

En s'intéressant à l'origine scolaire des élèves (sous statut scolaire) entrant en première année de CAP et en seconde professionnelle, on remarque que ces deux classes ont un recrutement sensiblement différent. On observe en effet qu'avec un élève sur quatre venant de 3^e SEGPA, les élèves qui préparent un CAP sont plus défavorisés scolairement que les élèves entrant en seconde professionnelle (où l'on ne trouve presque aucun élève ayant suivi une 3^e SEGPA)⁶.

Tableau 3. Répartition des élèves en début de 2nd cycle professionnel en 2014 selon l'origine scolaire (en %)

Origine	CAP 1 ^{re} année	2 ^{de} pro
3^e (hors Segpa)	55,2	86,5
3^e Segpa	26,1	0,3
2^{de} GT	1,5	4,8
Redoublants	4,2	0,6
Autres 2nd cycle pro	4,8	4,2
ULIS, DIMA, dispositifs relais	2,2	2,4
Autres	5,9	1,7
Total	100,0	100,0
Effectifs	61 269	185 725

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

⁶ Pour une analyse de la possible dualisation interne de la voie professionnelle entre CAP et baccalauréat professionnel, voir di Paola V., Jellab A., Moullet S., Olympio N., Verdier E. (2016) « L'évolution de l'enseignement professionnel : des segmentations éducatives et sociales renouvelées ? », Contribution au rapport Cnesco sur les inégalités scolaires d'origine sociale et ethnoculturelle, à paraître en 2016.

De plus, on remarque que les élèves (sous statut scolaire) de l'enseignement professionnel sont plus souvent d'origine modeste que dans les voies générale et technologique, sans toutefois que l'on puisse différencier les effectifs de CAP et de baccalauréat professionnel. En effet, à la rentrée 2014, un élève sur trois du second cycle professionnel perçoit une bourse nationale de lycée. C'est le cas de moins d'un élève sur cinq dans le second cycle général et technologique.

En 2014, 80 % des jeunes de l'enseignement professionnel sous statut scolaire préparent un baccalauréat professionnel, plus de la moitié des apprentis en CFA préparent un CAP.

En se focalisant de nouveau sur les effectifs sous statut scolaire, on observe que 8 élèves sur 10 inscrits dans le second cycle professionnel préparent un baccalauréat professionnel à la rentrée 2014. Un peu moins de deux élèves sur dix préparent un CAP. Parler du second cycle professionnel revient donc en grande partie à parler du baccalauréat professionnel pour ce qui est des jeunes sous statut scolaire. Il est intéressant de noter que la répartition est différente pour les apprentis en CFA, plus d'un sur deux préparant un CAP à la rentrée 2013.

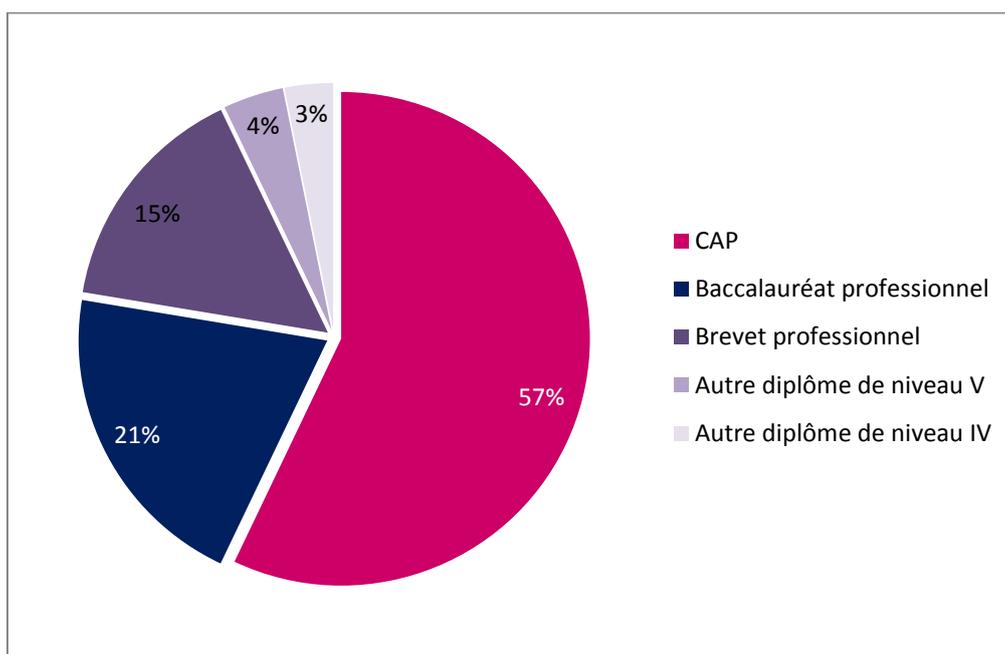
Tableau 4. Répartition des effectifs du second cycle professionnel sous statut scolaire à la rentrée 2014 (en milliers)

	Public	Privé	Public + Privé	
	Total	Total	Total	Part, en %
CAP 1 an	1 757	3 567	5 324	0,8
CAP 1^{re} année	49 844	11 425	61 269	9,2
CAP 2^e année	42 203	10 442	52 645	7,9
Total CAP 2 ans	92 047	21 867	113 914	17,2
Seconde professionnelle	147 255	38 470	185 725	28,0
Première professionnelle	142 511	38 700	181 211	27,3
Terminale professionnelle	132 071	35 967	168 038	25,3
Total bac professionnel/BMA	421 837	113 137	534 974	80,7
Mentions complémentaires	3 959	1 376	5 335	0,8
Autres formations de niveaux IV et V	2 565	879	3 444	0,5
Ensemble	522 165	140 826	662 991	100

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

Lecture : 9,2 % des élèves de l'enseignement professionnel sous statut scolaire étaient en CAP 1^{re} année à la rentrée 2014, et 7,9 % étaient en CAP 2^e année, pour un total de 17,2 % en CAP (aux arrondis près).

Graphique 4. Répartition des apprentis en CFA dans le second cycle professionnel selon le diplôme préparé à la rentrée 2013



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte

Un retard scolaire fréquent mais en baisse

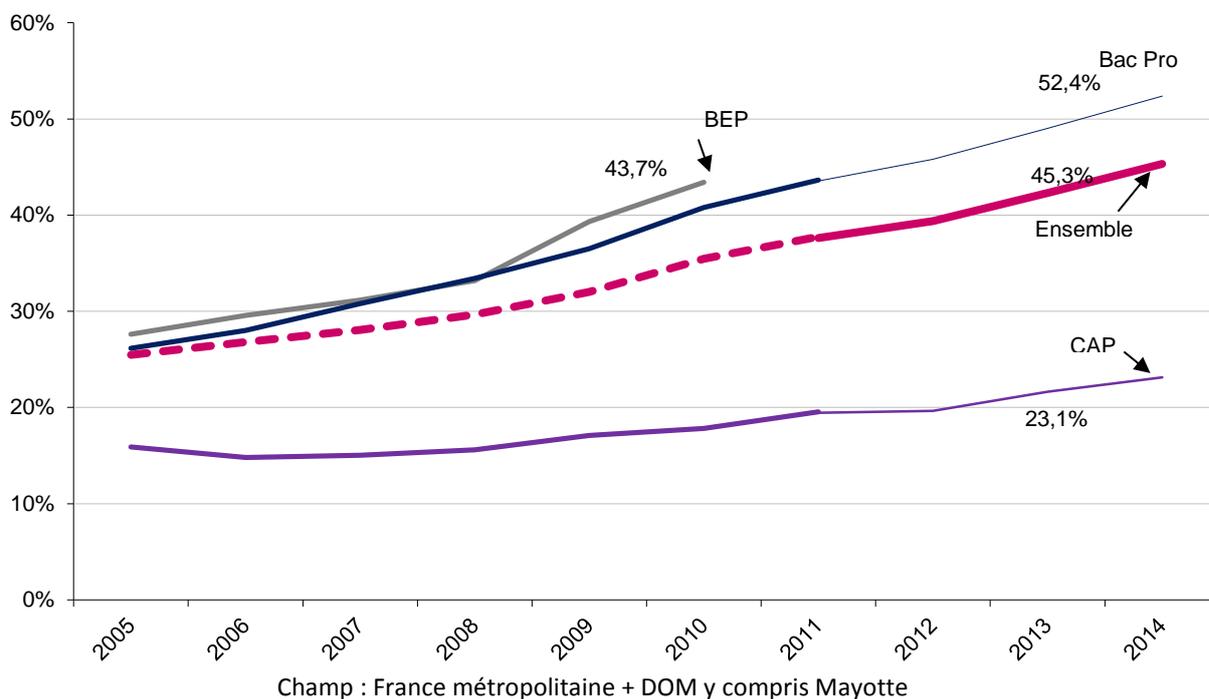
A l'entrée en seconde professionnelle, à la rentrée 2014, seul un élève sur deux est « à l'heure » au sens où il est âgé de 15 ans ou moins. En seconde générale et technologique, c'est le cas de deux élèves sur dix. Ce retard scolaire distingue la voie professionnelle des voies générale et technologique du baccalauréat. Cependant, au sein des formations de l'enseignement professionnel, le baccalauréat professionnel jouit d'une meilleure situation que celle que connaît le CAP : huit élèves sur dix entrant en première année de CAP ont plus de 15 ans et peuvent donc être considérés comme étant « en retard ».

Néanmoins, cette situation s'est améliorée au cours des dix dernières années, en particulier pour la première année du baccalauréat professionnel : en 2005, seul un jeune sur quatre y entrant était « à l'heure ». Ce rajeunissement des effectifs entrant en première année concerne également le CAP, mais l'évolution est moins marquée.

On peut expliquer ces évolutions par la baisse des redoublements lors de la scolarité élémentaire et au collège⁷.

⁷ Ce phénomène de rajeunissement des élèves et de « fluidité des parcours » renforcée est abordé de manière plus complète dans Di Paola *et al.* (2016), *op. cit*

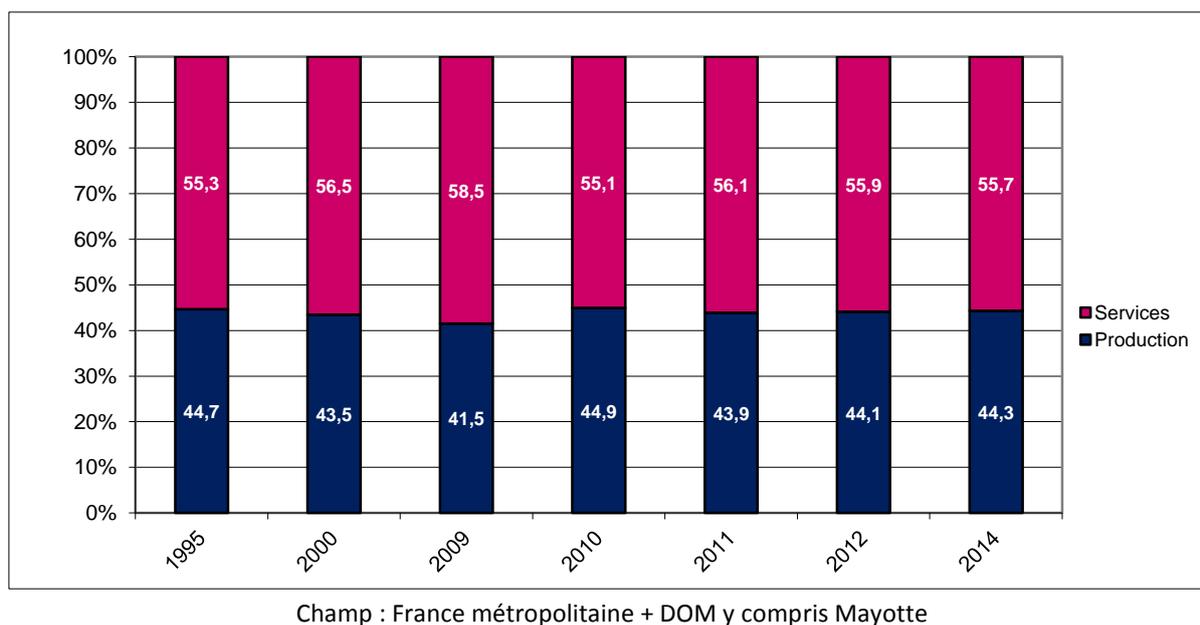
Graphique 5. Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en cycle professionnel sous statut scolaire (en %)



Une répartition stable dans le temps entre secteur des services et secteur de la production

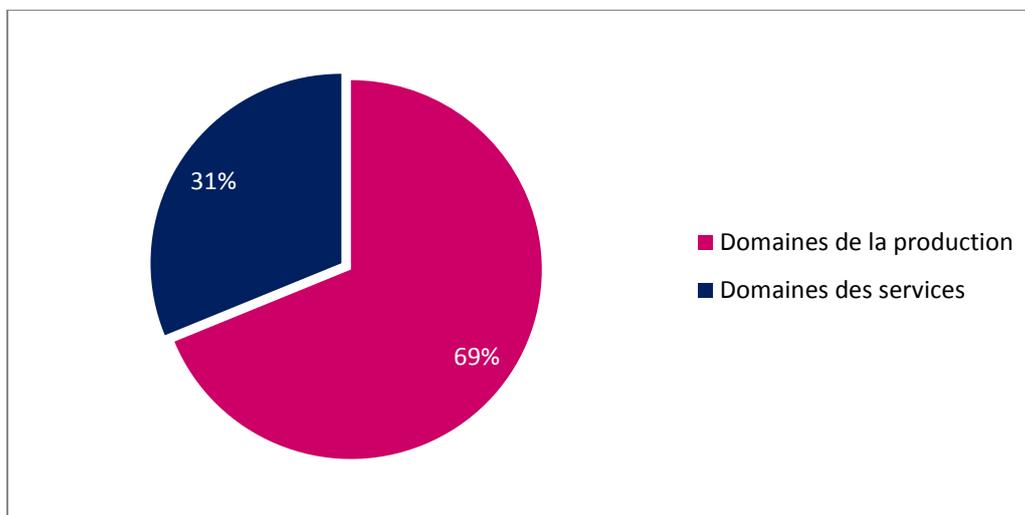
La répartition des effectifs du second cycle professionnel sous statut scolaire entre le secteur des services et celui de la production n’a pas beaucoup évolué au cours des deux dernières décennies : la part du secteur des services est restée stable, autour de 55 %.

Graphique 6. Évolution de la répartition des effectifs du second cycle professionnel sous statut scolaire selon le secteur de formation (en %)



Cette répartition est différente si l'on s'intéresse aux apprentis. A la rentrée 2013, au niveau V de formation, trois apprentis sur quatre suivaient une formation du domaine de la production. Au niveau IV, cette prépondérance du secteur de la production s'estompe : il ne concerne plus que six apprentis sur dix. Dans l'ensemble du second cycle professionnel, 31 % des apprentis se trouvent dans le secteur de la production, le reste étant dans celui des services.

Graphique 7. Répartition des apprentis dans le second cycle professionnel par secteur à la rentrée 2013 (en %)

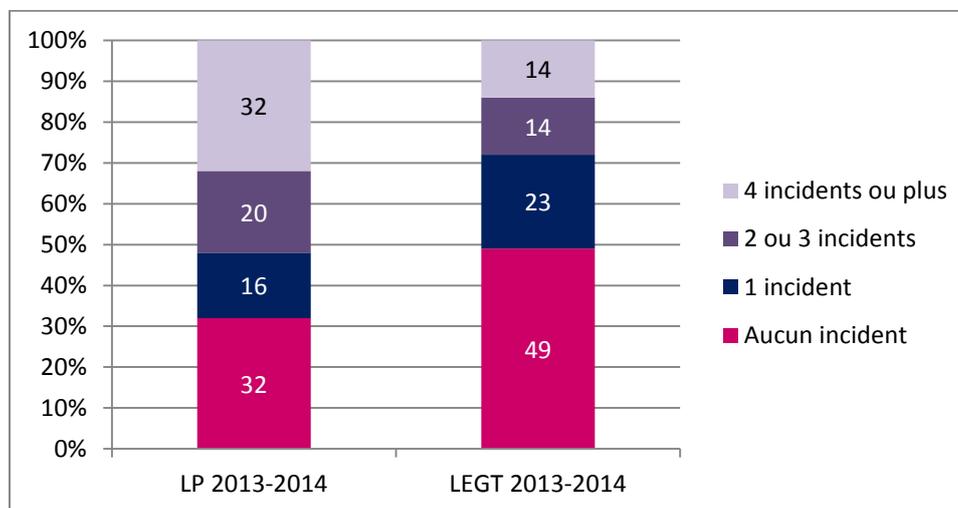


Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Les lycées professionnels : un climat scolaire difficile

Les lycées professionnels du secteur public se caractérisent par un climat scolaire en moyenne plus dégradé que celui des lycées GT. En effet, l'enquête statistique Sivis (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) indique que le degré d'exposition aux incidents considérés comme graves y est bien plus important. Les LP comptaient au cours de l'année 2013-2014 25,3 incidents graves pour 1 000 élèves contre 4 pour 1 000 dans les LGT. De plus, si près d'un LGT sur deux ne déclare aucun incident grave, ce n'est le cas que d'un LP sur trois.

Graphique 8. Nombre d'incidents graves selon le type d'établissement en 2013-2014



Champ : France métropolitaine + DOM, second degré, Public

De la même manière, une enquête sur l'absentéisme menée par la Depp montre que ce phénomène est bien plus prononcé en LP qu'en LGT. Un élève est dit absentéiste dès qu'il cumule quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois (aucune justification ou justification jugée non légitime par l'établissement). Le taux moyen d'élèves absentéistes sur l'année 2013-2014 est de 11,5 % dans les LP alors qu'il n'est que de 4,6 % dans les LGT. Aussi, peu d'établissements professionnels sont épargnés par le phénomène tandis qu'un quart des LGT le sont totalement, avec une proportion moyenne d'élèves absentéistes inférieure à 0,5 %.

Tableau 5. Distribution de la proportion d'absentéistes en janvier 2014 selon le type d'établissement

	Taux au-dessous duquel se trouvent les 25 % d'établissement les moins touchés	Taux au-dessous duquel se trouvent les 50 % d'établissements les moins touchés	Taux au-dessus duquel se trouvent les 25 % d'établissements les plus touchés	Taux au-dessus duquel se trouvent les 10 % d'établissements les plus touchés
LEGT	0,4	2,5	6,1	17,0
LP	2,8	6,6	16,6	27,1
Ensemble	0,3	1,4	4,8	12,8

Champ : France métropolitaine + DOM, second degré, Public

Lecture : en janvier 2014, un quart des établissements ont moins de 0,3 % d'élèves absentéistes, la moitié des établissements ont moins de 1,4 % d'élèves absentéistes, un quart des établissements ont plus de 4,8 % d'élèves absentéistes, et 10 % des établissements ont plus de 12,8 % d'élèves absentéistes.

Cet absentéisme est préoccupant dans la mesure où il peut être annonciateur d'un décrochage scolaire qui concerne particulièrement l'enseignement professionnel.

Le décrochage scolaire : un problème qui touche particulièrement l'enseignement professionnel

On ne peut donner qu'une vision partielle du décrochage scolaire dans l'enseignement professionnel. En effet, parmi l'ensemble des élèves ayant quitté le système scolaire en 2013 avant d'atteindre la dernière année de leur cursus⁸, près de 88 % étaient élèves de l'enseignement professionnel. On voit donc que les sorties précoces de l'enseignement secondaire (au sens où la dernière année n'a pas été effectuée) sont surtout dues aux sorties précoces de l'enseignement professionnel. Néanmoins, pour obtenir une vision complète de la contribution de l'enseignement professionnel au décrochage scolaire, il faudrait tenir compte des élèves étant allés jusqu'à la dernière année de leur cursus mais n'obtenant pas le diplôme, et quittant le système éducatif à la suite de cet échec. Malheureusement, les données à notre disposition ne nous permettent pas de fournir une telle information. On peut toutefois noter que les élèves visant un baccalauréat professionnel sont d'autant plus susceptibles d'aller jusqu'en terminale sans obtenir le diplôme que leur taux de réussite est inférieur à celui des voies générale et technologique (voir la section sur le baccalauréat professionnel). Il est également important de noter qu'à la fin de la première professionnelle les élèves peuvent avoir obtenu un BEP correspondant à leur spécialité. Il est difficile de savoir quels élèves parmi ceux ayant quitté l'enseignement secondaire avant la terminale professionnelle ou n'ayant pas obtenu le baccalauréat

⁸ Deuxième année de CAP pour les élèves préparant un CAP en 2 ans, classe de terminale pour les élèves préparant un baccalauréat (général, technologique, ou professionnel)

professionnel sont dans cette situation. Cela rend d'autant plus compliquées la définition et la mesure précise du décrochage.

Les données partielles que nous avons indiquent tout de même que l'enseignement professionnel occupe une place particulière dans le décrochage scolaire. On comprend alors que des mesures visant spécifiquement les filières professionnelles soient prises dans la lutte contre le décrochage⁹ scolaire et en faveur de la réussite des élèves lors de leur entrée dans l'enseignement professionnel (Circulaire n° 2016-055 du 29-3-2016, Ministère de l'Education nationale).

Le constat dressé ici ne doit toutefois pas occulter le rôle du niveau des élèves à l'entrée en sixième dans la probabilité qu'ils soient considérés plus tard comme décrocheurs¹⁰. Or, ce niveau est un fort déterminant de l'orientation en voie professionnelle¹¹.

Filles et garçons dans l'enseignement professionnel

Filles et garçons ont un rapport différencié à l'enseignement professionnel. D'abord, les filles y sont minoritaires : à la rentrée 2014, elles ne représentent qu'un peu plus de 4 élèves sur 10, que ce soit dans les classes préparant au CAP en 2 ans (41 %) ou celles préparant au baccalauréat professionnel (44 %). Néanmoins, aucune différence notable ne distingue les deux sexes pour le retard scolaire dans le second cycle professionnel.

Il est intéressant de noter que la part des filles augmente au fur et à mesure que l'on s'approche de la classe terminale, ce qui peut être dû à un décrochage moins fréquent par rapport aux garçons. De la même manière, la part des filles chez les apprentis augmente avec le niveau de diplôme préparé : elle est égale à 26 % pour les diplômés de niveau V et à 33 % pour ceux de niveau IV.

On remarque également que la répartition selon le sexe n'est pas la même selon qu'on s'intéresse au public ou au privé : les filles sont plus minoritaires dans le public (38 % des élèves de CAP, 41 % des élèves préparant un baccalauréat professionnel), mais majoritaires dans le privé (respectivement 55 % et 53 % des effectifs).

⁹ La lutte contre le décrochage est un des axes du volet consacré à l'enseignement professionnel et à l'apprentissage de la plate-forme adoptée le 30 mars 2016 entre l'État et les régions en faveur de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du développement économique.

¹⁰ C. Afsa, « Qui décroche ? », *Education et formations*, n°84, décembre 2013, p. 9-19

¹¹ Di Paola *et al.* (2016), *op.cit*

Tableau 6. Répartition des effectifs du second cycle professionnel sous statut scolaire à la rentrée 2014 selon la classe et le sexe, en milliers

	Public		Privé		Public + Privé	
	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)
CAP 1 an	1 757	40,4	3 567	87,6	5 324	72,0
CAP 1^{re} année	49 844	37,5	11 425	54,1	61 269	40,6
CAP 2^e année	42 203	38,6	10 442	55,6	52 645	42,0
Total CAP 2 ans	92 047	38,0	21 867	54,8	113 914	41,2
Seconde professionnelle	147 255	40,2	38 470	52,1	185 725	42,6
Première professionnelle	142 511	41,5	38 700	52,7	181 211	43,9
Terminale professionnelle	132 071	42,2	35 967	53,8	168 038	44,7
Total bac professionnel/BMA	421 837	41,2	113 137	52,8	534 974	43,7
Mentions complémentaires	3 959	50,9	1 376	73,7	5 335	56,8
Autres formations de niveaux IV et V	2 565	88,8	879	83,4	3 444	87,5
Ensemble	522 165	41,0	140 826	54,4	662 991	43,8

Ces différences sont encore plus marquées au sein des différentes spécialités. En CAP, au sein des spécialités de la production, seuls 2 élèves sur 10 sont des filles (20 %). C'est le cas d'environ 1 élève sur 10 en baccalauréat professionnel (12 %). Pour certaines spécialités, on ne retrouve pratiquement pas de filles : moins de 1 % des élèves sont des filles dans le groupe de spécialité « énergie, génie climatique ». Au contraire, dans les spécialités des services, les filles représentent près de 7 élèves sur 10, qu'ils préparent un CAP (69 %) ou un baccalauréat professionnel (67 %). Le groupe de spécialité « coiffure, esthétique, autres services aux personnes » est un exemple de filière extrêmement féminisée : les filles y représentent 94,6 % des effectifs en CAP et 99,7 % en baccalauréat professionnel.

Au moment de passer le diplôme, on retrouve également des différences sexuées. Les filles réussissent mieux que les garçons quel que soit le diplôme considéré. A l'examen du CAP, en 2014, la différence de réussite est de 2,4 points : le taux de réussite des filles s'élève à 85 %, celui des garçons à 82,6 %. Cet écart est plus important pour le baccalauréat professionnel. A cet examen, en 2014, la différence de réussite est de 6,8 points en faveur des filles : ces dernières ont un taux de réussite de 85,8 % tandis qu'il s'élève à 79 % pour les garçons. Il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas d'une spécificité de l'enseignement professionnel : la plus grande réussite des filles s'observe dans toutes les voies de l'enseignement secondaire (générale, technologique et professionnelle). Néanmoins, l'écart est bien plus important dans la voie professionnelle (6,8 points dans l'enseignement professionnel, 3 points dans l'enseignement général, 1,8 point dans l'enseignement technologique).

Ressources humaines, coûts et financement dans le second cycle professionnel

▪ Les enseignants dans les lycées professionnels

Les professeurs exerçant dans les lycées professionnels publics sont majoritairement des professeurs de lycée professionnel (PLP) (un peu plus de huit enseignants sur dix) suivis par les non-titulaires et les certifiés. Les PLP sont également un peu plus de 16 000 à exercer dans les sections d'enseignement professionnel des lycées publics polyvalents. Près d'un enseignant sur deux est une femme dans les lycées professionnels publics.

Tableau 7. Répartition des enseignants du second degré public devant les élèves par corps selon le type d'établissement en 2014-2015

	LP		LEGT		dont LPO	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Professeurs de chaire supérieure	-	-	2 101	1,6	177	0,3
Agrégés	300	0,7	35 834	26,4	10 099	17,5
Certifiés et assimilés	3 127	7,4	75 054	55,4	27 396	47,5
Adjoints et chargés d'enseignement	141	0,3	330	0,2	136	0,2
PEGC	2	ε	4	ε	3	ε
PLP	34 478	81,9	16 178	11,9	16 092	27,9
Total titulaires	38 048	90,4	129 501	95,6	53 903	93,4
Maîtres auxiliaires	126	0,3	188	0,1	121	0,2
Professeurs contractuels	3 909	9,3	5 805	4,3	3 669	6,4
Total non-titulaires	4 035	9,6	5 993	4,4	3 790	6,6
Ensemble	42 083	100,0	135 494	100,0	57 693	100,0
Part des femmes (%)		49,5		53,3		50,3
Part des titulaires à temps partiel (%)		5,9		7,8		7,2

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Note : les professeurs de chaire supérieure sont des « enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles » (Depp).

Dans les lycées professionnels privés la part des non-titulaires augmente et celle des PLP diminue par rapport au public. Ces derniers restent toutefois majoritaires (61 %). La part des femmes dans les lycées professionnels privés est supérieure à celle que l'on trouve dans le public : six enseignants sur dix sont des femmes dans ces établissements privés.

Tableau 8. Répartition des enseignants du second degré privé devant les élèves par corps selon le type d'établissement en 2014-2015

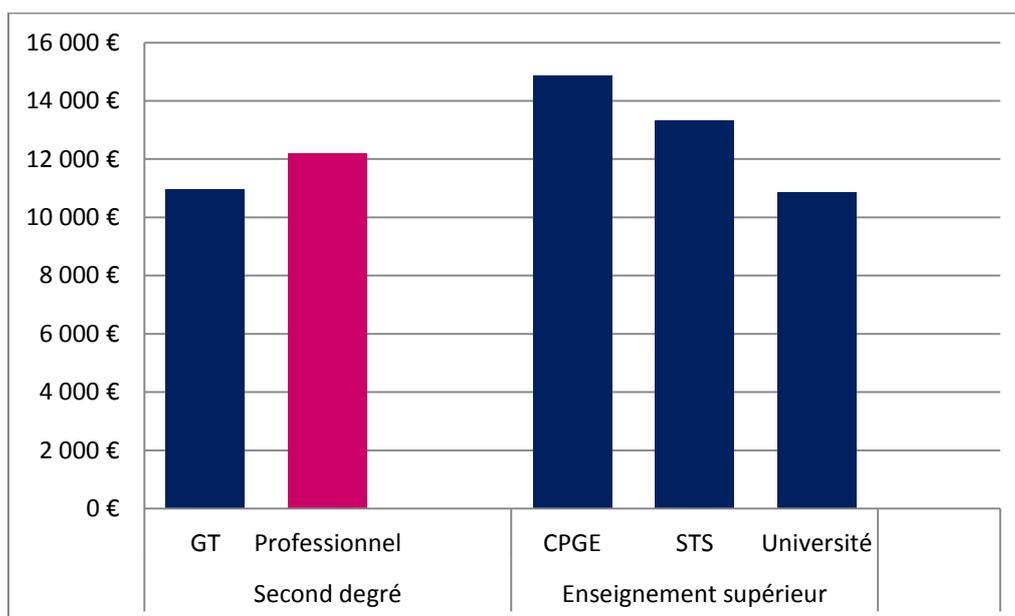
	LP		LEGT		dont LPO	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Professeurs de chaire supérieure	-	-	76	0,2	3	ε
Agrégés	28	0,3	2 830	8,0	473	3,8
Certifiés et assimilés	783	7,6	22 113	62,3	5 603	44,8
Adjoints et chargés d'enseignement	266	2,6	607	1,7	258	2,1
PEGC	-	-	-	-	-	-
PLP	6 307	61,0	3 805	10,7	3 573	28,5
Total titulaires	7 384	71,5	29 431	82,9	9 910	79,2
Non-titulaires	2 948	28,5	6 081	17,1	2 606	20,8
Ensemble	10 332	100,0	35 512	100,0	12 516	100,0
Part des femmes (%)		62,5		62,9		61,6
Part des titulaires à temps partiel (%)		6,7		7,4		6,5

Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

- Le coût des élèves en formation professionnelle

Un lycéen en formation professionnelle coûte en moyenne plus cher qu'un lycéen en formation générale ou technologique. Dans l'enseignement supérieur, le coût moyen d'un élève en STS est plus élevé que celui d'un étudiant à l'université, mais inférieur à celui d'un élève de CPGE. Le calcul prend en compte l'ensemble des coûts liés à la scolarisation des élèves.

Graphique 9. Coûts moyens par élève et par étudiant en 2013 (en euros, prix de l'année 2013)



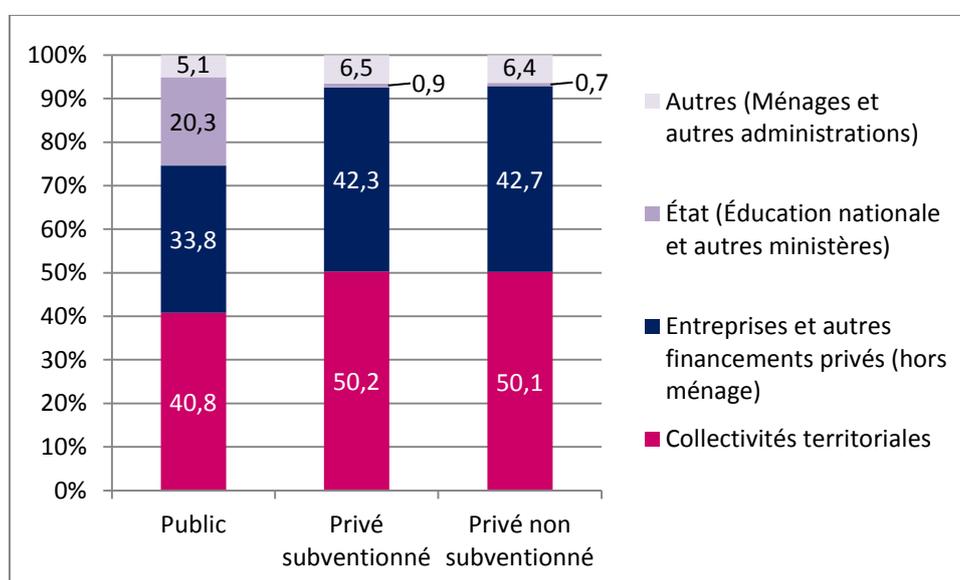
Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

- Le financement des CFA

Les CFA peuvent relever du public, du privé subventionné, ou du privé non-subventionné, ces deux derniers types d'établissements n'étant pas financés par l'Éducation nationale. On observe des différences notables dans la répartition du financement des CFA entre public et privé. En revanche, au sein du privé, il n'existe pas de différence majeure entre établissements subventionnés et non subventionnés.

L'État contribue au financement des CFA publics à hauteur de 20 %, tandis qu'il ne contribue pratiquement pas à celui des CFA privés. La part des collectivités territoriales est moins importante dans le public que dans le privé, mais ces dernières restent les premiers contributeurs du financement des établissements quel que soit leur statut. Les entreprises ont également une part importante dans le financement des CFA, bien qu'elle soit moins importante dans le public que dans le privé.

Graphique 10. Répartition du financement des CFA selon le contributeur en 2013 (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

2. Le CAP : spécialités, réussite à l'examen, et insertion professionnelle

Dans quelles spécialités se concentrent les élèves de CAP ?

À la rentrée 2014, les élèves sous statut scolaire préparant un CAP se partagent presque équitablement entre spécialités des services (47 %) et de la production (53 %). Cinq spécialités regroupent à elles seules la moitié des effectifs : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique » pour les services, ainsi que « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production.

Tableau 9. Répartition des élèves préparant un CAP selon la spécialité de formation (rentrée 2014)

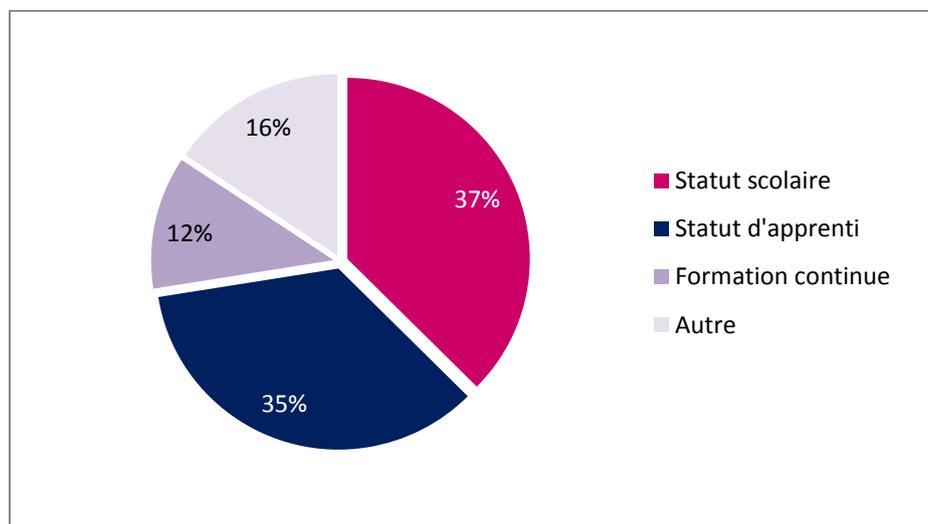
Groupes de spécialités de formation	CAP			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	1 084	0,9	16,8	2,9
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	90	0,1	0,0	23,3
211 Productions végétales, cultures spécialisées	389	0,3	3,6	38,8
212 Productions animales, élevages spécialisés	-	-	-	-
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	78	0,1	0,0	24,4
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts ...	647	0,5	0,0	10,5
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	221	0,2	14,5	59,7
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14 153	11,9	16,6	45,4
222 Transformations chimiques et apparentées	16	0,0	0,0	25,0
223 Métallurgie	776	0,7	20,7	64,9
224 Matériaux de construction, verre, céramique	363	0,3	5,2	59,0
225 Plasturgie, matériaux composites	218	0,2	3,7	5,0
227 Énergie, génie climatique	2 008	1,7	10,8	0,8
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 490	1,2	33,6	2,4
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 221	1,0	20,6	0,8
232 Bâtiment : construction et couverture	3 236	2,7	3,6	1,5
233 Bâtiment : finitions	6 701	5,6	5,8	7,3
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 156	6,0	9,9	7,5
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	576	0,5	0,0	85,4
241 Textile	87	0,1	0,0	90,8
242 Habillement	2 730	2,3	8,6	90,3
243 Cuirs et peaux	313	0,3	0,0	66,5
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	-	-	-	-
251 Mécanique générale et de précision, usinage	446	0,4	2,2	20,0
252 Moteurs et mécanique auto	5 413	4,5	12,2	1,8
253 Mécanique aéronautique et spatiale	101	0,1	30,7	5,9
254 Structures métalliques	7 150	6,0	8,3	2,1
255 Électricité, électronique	6 943	5,8	12,2	1,4
Total spécialités de la production	63 606	53,3	11,5	19,5
300 Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-
311 Transport, manutention, magasinage	3 179	2,7	20,5	9,4
312 Commerce, vente	18 228	15,3	20,2	59,7
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 180	1,0	23,7	47,0
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	89	0,1	25,8	32,6
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	-
331 Santé	100	0,1	0,0	48,0
332 Travail social	4 638	3,9	44,9	97,0
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	12 085	10,1	17,7	78,4
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	136	0,1	100,0	8,8
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	11 690	9,8	66,1	94,6
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	66	0,1	56,1	42,4
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 357	1,1	1,8	66,7
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 884	2,4	46,1	21,7
Total spécialités des services	55 632	46,7	32,6	69,0
Ensemble des spécialités	119 238	100,0	21,3	42,6

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

La réussite à l'examen de CAP

En 2014, parmi les admis, 37 % ont passé l'examen sous statut scolaire et 35 % avaient le statut d'apprenti.

Graphique 11. Répartition des lauréats du CAP selon leur statut, secteur agricole compris, en 2014



Champ : France métropolitaine + DOM.

Le taux de réussite en 2014 s'élève à 83,7 % (secteur agricole compris). Néanmoins, il diffère selon le statut. Les candidats l'ayant passé sous statut scolaire ont légèrement mieux réussi l'examen : 85,4 % contre 83,3 % pour les candidats ayant le statut d'apprenti. Les candidats l'ayant présenté dans le cadre de la formation continue présentent le taux de réussite le plus important (89,4 %). Comme dans la plupart des examens du secondaire, les filles ont un taux de réussite supérieur à celui des garçons (85,0 % contre 82,6 %). Trois quarts des admis sous statut scolaire ont au moins un an de retard (18 ans ou plus). C'est le cas de 84,0 % des admis sous statut d'apprenti.

56,2 % de ceux ayant réussi l'examen du CAP l'ont passé dans une spécialité relevant du secteur de la production. Contrairement à ce que l'on observe pour le baccalauréat professionnel, l'écart de taux de réussite entre spécialités de la production et spécialités des services est faible (83,2% contre 84,2 %).

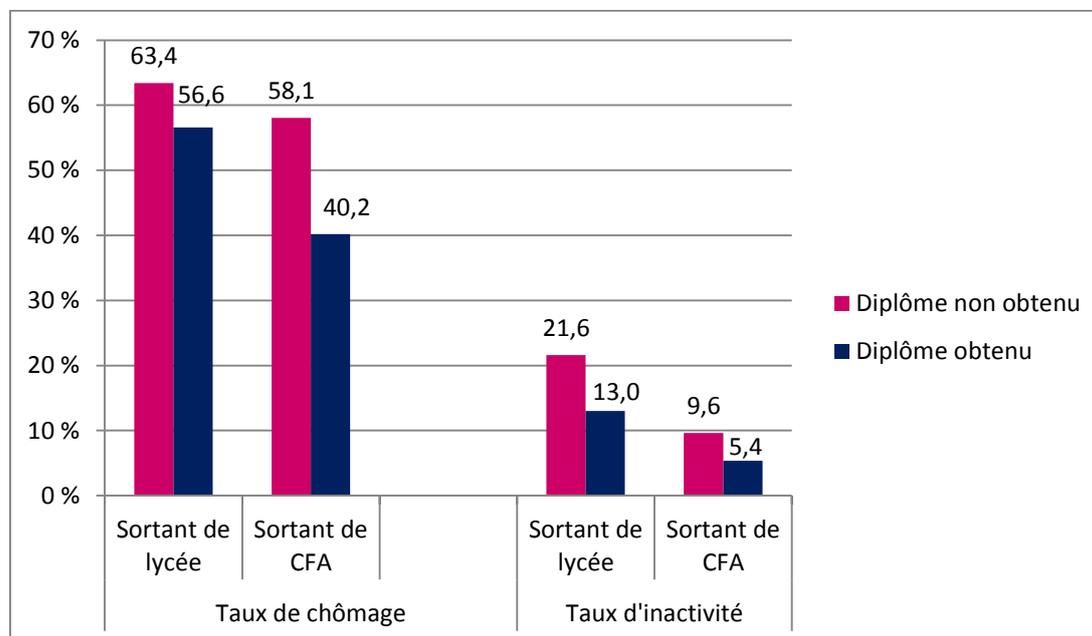
L'insertion professionnelle des élèves ayant préparé un CAP

Pour les jeunes ayant effectué les deux années de préparation au CAP sous statut scolaire et l'ayant obtenu, mais ne complétant pas leur formation par un diplôme complémentaire, le taux de chômage 7 mois après l'obtention du diplôme est 56,6 % alors qu'il s'élève à 63,4 % pour ceux qui n'ont pas obtenu leur CAP. Ces premiers sont également moins souvent inactifs¹² (13 % contre 21,6 %). Ces chiffres sont plus encourageants pour les apprentis sortants de CFA. Le taux de chômage de ces

¹² Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Le taux d'inactivité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

derniers est moins élevé, que l'on s'intéresse à ceux ayant eu leur diplôme ou non (40,2 % et 58,1 %) ¹³. Le constat est le même concernant le taux d'inactivité ¹⁴ (5,4 % et 9,6 %).

Graphique 12. Taux de chômage et taux d'inactivité en février 2014, soit 7 mois après avoir quitté la classe de CAP terminale, selon l'obtention ou non du diplôme et le statut (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM hors académie de Guadeloupe.

3. Le baccalauréat professionnel : spécialités, réussite à l'examen, poursuite d'études et insertion professionnelle

Dans quelles spécialités se concentrent les élèves de baccalauréat professionnel ?

La répartition des élèves sous statut scolaire préparant un baccalauréat professionnel (ou BMA) entre spécialités des services et de la production est moins équilibrée que celle observée dans le cas du CAP. Près de six élèves sur dix se trouvent dans une spécialité relevant du secteur des services (58 % contre 42 % pour le secteur de la production). Trois spécialités des services regroupent près de la moitié des effectifs : « Commerce, vente », « Spécialités sanitaires et sociales » et « Spécialités plurivalentes des services ». De même, près d'un élève sur 7 suit des enseignements de la spécialité « Électricité, électronique ». On voit donc que le nombre d'élèves par spécialité est très variable, certaines spécialités concentrant une grande part des effectifs, tandis que d'autres concernent moins d'un élève sur cent.

¹³ Pour une vision plus détaillée de l'insertion professionnelle des diplômés du CAP, et notamment la dégradation de leur insertion, voir Di Paola et al. (2016), *op.cit*.

¹⁴ Un ensemble de « mesures jeunesse » a été annoncé le 11 avril 2016 pour la rentrée 2016 par le Premier ministre, parmi lesquelles des mesures visant à l'amélioration de l'accompagnement des jeunes vers un premier emploi.

**Tableau 10. Répartition des élèves préparant un baccalauréat professionnel (ou BMA)
selon la spécialité de formation à la rentrée 2014**

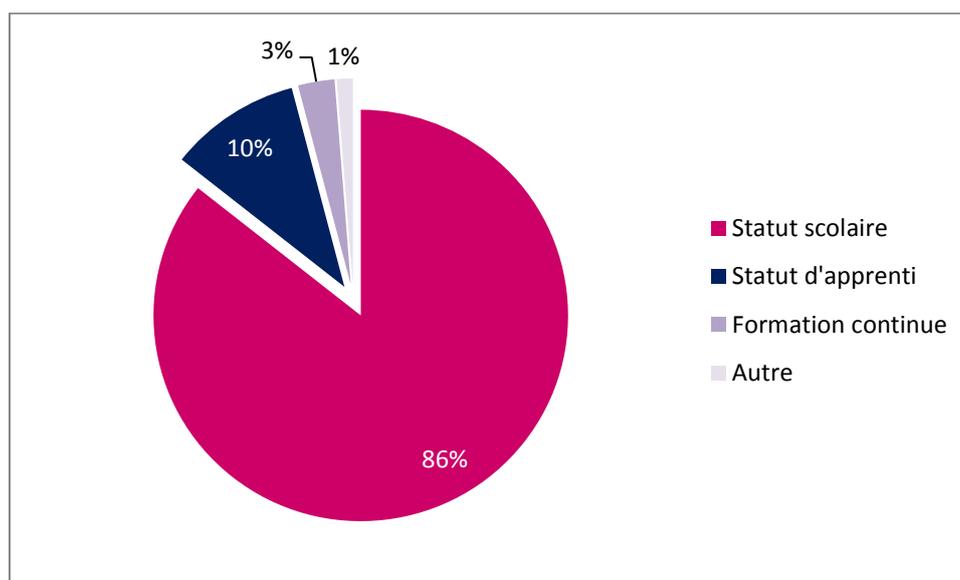
Groupes de spécialités de formation		Bac pro et BMA			
		Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200	Technologies industrielles fondamentales	2 189	0,4	11,7	4,9
201	Technologie de commandes des transformations industrielles	977	0,2	4,5	7,0
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	-	-	-	-
211	Productions végétales, cultures spécialisées	93	0,0	0,0	65,6
212	Productions animales, élevages spécialisés	208	0,0	0,0	11,1
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	28	0,0	0,0	3,6
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts ...	346	0,1	0,0	21,1
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	2 745	0,5	8,7	35,5
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	19 381	3,6	19,2	33,7
222	Transformations chimiques et apparentées	-	-	-	-
223	Métallurgie	648	0,1	11,1	50,8
224	Matériaux de construction, verre, céramique	693	0,1	15,6	39,8
225	Plasturgie, matériaux composites	1 347	0,3	1,6	10,3
227	Énergie, génie climatique	10 559	2,0	11,8	0,6
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	8 619	1,6	13,8	28,2
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	3 731	0,7	9,5	4,1
232	Bâtiment : construction et couverture	4 357	0,8	2,3	2,3
233	Bâtiment : finitions	5 382	1,0	7,2	21,9
234	Travail du bois et de l'ameublement	13 520	2,5	12,1	7,8
240	Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	163	0,0	0,0	80,4
241	Textile	-	-	-	-
242	Habillement	10 364	1,9	10,5	93,0
243	Cuirs et peaux	704	0,1	0,0	85,8
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	22 189	4,1	12,6	2,3
251	Mécanique générale et de précision, usinage	8 721	1,6	9,9	3,2
252	Moteurs et mécanique auto	24 107	4,5	10,2	2,3
253	Mécanique aéronautique et spatiale	1 599	0,3	17,2	4,8
254	Structures métalliques	12 786	2,4	6,3	2,6
255	Électricité, électronique	71 042	13,3	17,3	1,5
Total spécialités de la production		226 498	42,3	13,2	11,8
300	Spécialités plurivalentes des services	76 590	14,3	18,7	71,9
311	Transport, manutention, magasinage	14 294	2,7	15,4	13,5
312	Commerce, vente	109 379	20,4	26,0	56,8
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	3 085	0,6	15,1	32,4
323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	5 703	1,1	51,3	54,5
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	67 748	12,7	35,9	92,3
331	Santé	2 827	0,5	35,1	56,8
332	Travail social	-	-	-	-
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	12 066	2,3	15,3	51,4
335	Animation culturelle, sportive et de loisirs	-	-	-	-
336	Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	10 669	2,0	62,4	99,7
340	Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	-	-	-	-
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	2 641	0,5	4,2	68,0
344	Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	3 474	0,6	28,0	25,8
Total spécialités des services		308 476	57,7	27,0	67,1
Ensemble des spécialités		534 974	100,0	21,1	43,7

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MENESR.

La réussite à l'examen du baccalauréat professionnel

Contrairement à ce que l'on observe pour le CAP, la part des bacheliers professionnels sous statut d'apprenti est peu élevée (10 %), la plupart de ces derniers ayant passé l'examen sous statut scolaire (86 %).

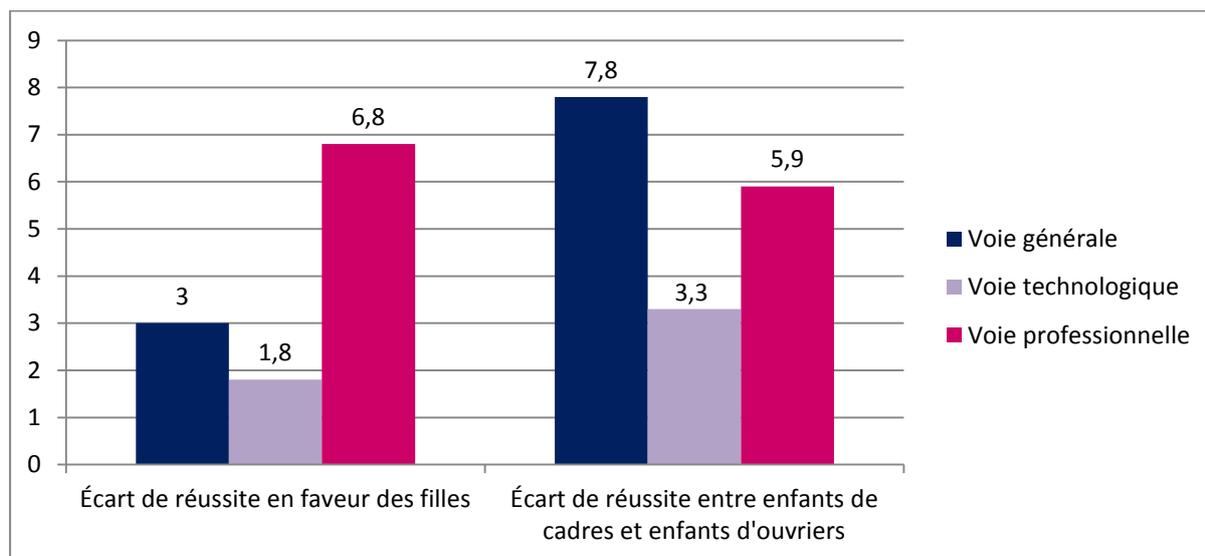
Graphique 13. Répartition des bacheliers professionnels selon leur statut, secteur agricole compris, en 2014



Champ : France métropolitaine + DOM.

En ce qui concerne la réussite à l'examen du baccalauréat, les élèves de la voie professionnelle se distinguent de ceux de la voie GT à plusieurs égards. D'abord, les élèves de terminale professionnelle réussissent moins souvent l'examen du baccalauréat : près de 9 points séparent le taux de réussite en baccalauréat professionnel (82,2 % en 2014, secteur agricole compris) du taux de réussite en baccalauréat général (91 % en 2014) ou technologique (90,7 % en 2014). Ensuite, l'écart de réussite en faveur des filles y est plus prononcé : il s'y élève à 6,8 points contre 3 points dans la voie générale et 1,8 point dans la voie technologique. Autre distinction, les bacheliers professionnels sont en moyenne plus âgés que les bacheliers GT, soulignant le retard scolaire plus important de ces premiers : seuls un tiers des bacheliers en voie professionnelle sont « à l'heure » ou « en avance », tandis que c'est le cas de 54 % des bacheliers technologiques et de 83 % des bacheliers généraux. Au contraire, en termes d'écart de réussite entre enfants de cadres et enfants d'ouvriers, la voie professionnelle occupe une position intermédiaire, avec un écart plus faible que dans la voie générale mais bien supérieur à celui qui prévaut dans la voie technologique.

Graphique 14. Écart de réussite au baccalauréat selon le sexe et l'origine sociale dans les différentes voies en 2014 (en points de pourcentage)



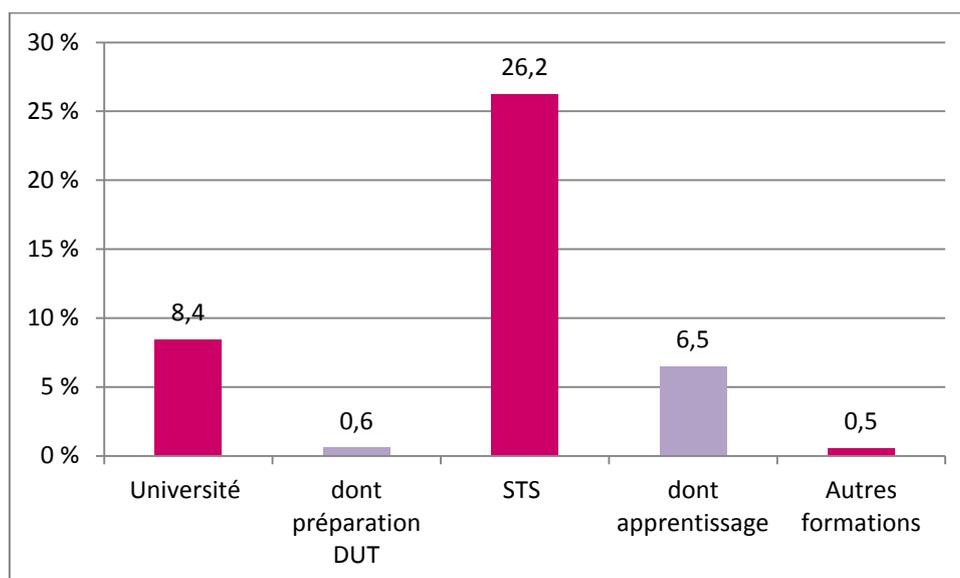
Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

Il est intéressant de noter que les élèves de terminale professionnelle dans le secteur de la production ont un taux de réussite au baccalauréat bien plus bas que leurs homologues du secteur des services : 78,5 % contre 85,1 % en 2014. Il convient néanmoins de rappeler que ce premier secteur est très peu féminisé (un peu plus d'un élève sur dix est une fille en baccalauréat professionnel « production », contre près de sept sur dix dans le domaine « services », voir encadré) et que les filles réussissent, en moyenne, mieux que les garçons.

La poursuite d'études des bacheliers professionnels

Un peu plus d'un bachelier professionnel sur trois (35,1 %) s'inscrit dans l'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat. A la rentrée 2014, le taux d'inscription des nouveaux bacheliers professionnels dans les STS s'élève à 26,2 %, il n'est que de 8,4 % à l'université (DUT compris).

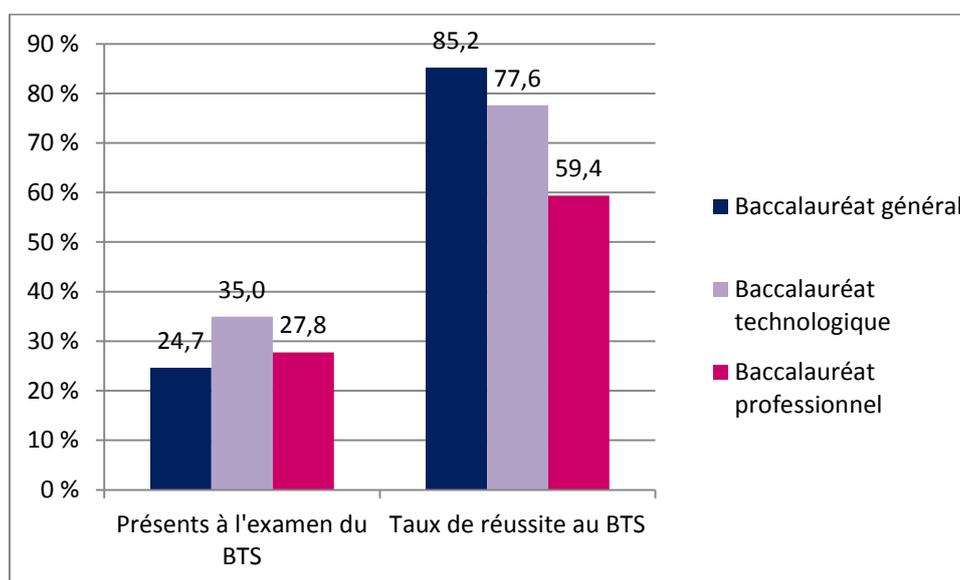
Graphique 15. Taux d'inscription des nouveaux bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2014 (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM.

Ainsi, les bacheliers professionnels entrant dans l'enseignement supérieur se dirigent majoritairement vers les STS. C'est également dans cette filière qu'ils réussissent le mieux : parmi ceux ayant présenté l'examen, près de six sur dix obtiennent un BTS. Ce taux reste toutefois en-deçà de celui des candidats au BTS venant des voies générale et technologique (85,2 % et 77,6 %).

Graphique 16. Répartition des candidats au BTS et taux de succès selon la voie du baccalauréat en 2014 (en %)



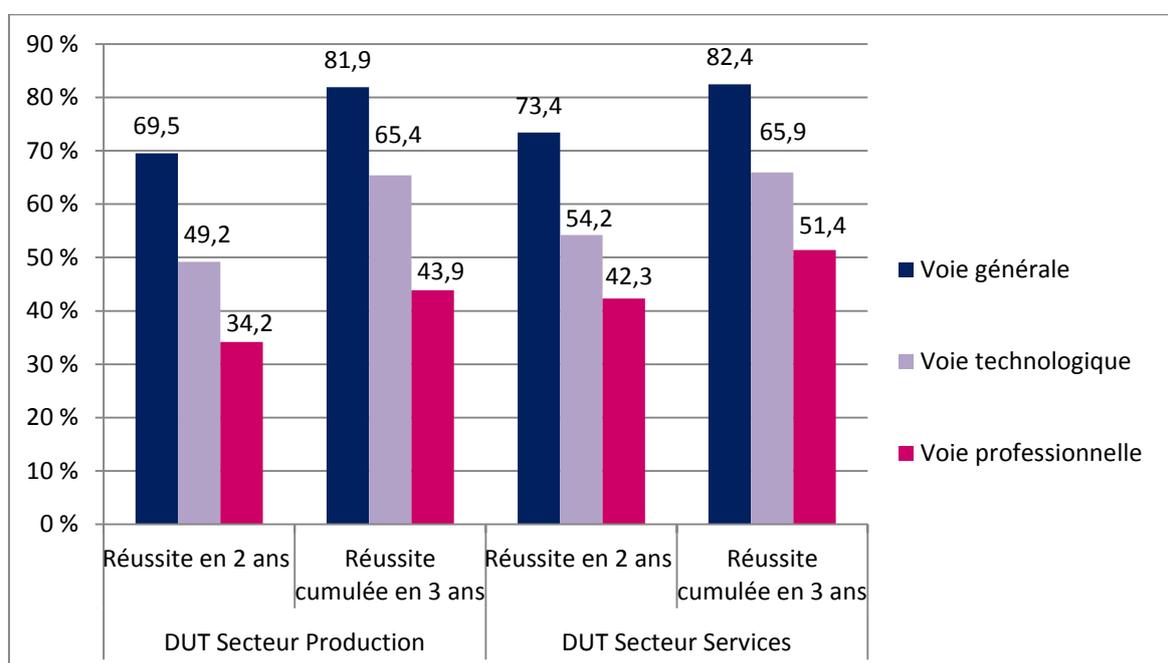
Champ : France métropolitaine + DOM. (BTS agricole non pris en compte)

Lecture : Parmi les candidats présents à l'examen du BTS à la session 2014, 24,7 % étaient titulaires d'un baccalauréat général, 35 % d'un baccalauréat technologique et 27,8 % d'un baccalauréat professionnel (le reste des présents se partagent entre titulaires d'un autre diplôme et candidats dont on n'a pas pu retrouver l'origine).

Le taux de réussite s'élevait à 85,2 % pour les titulaires d'un baccalauréat général, 77,6 % pour ceux d'un baccalauréat technologique, et 59,4 % pour ceux titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le reste des bacheliers professionnels poursuivant leurs études au sein de l'enseignement supérieur se partagent donc entre étudiants en DUT et étudiants en licence. Leur taux de réussite y est faible, et là encore, inférieur à celui des bacheliers généraux et technologiques. Seuls 43,9 % des bacheliers professionnels qui se sont inscrits en première année de DUT en 2010 dans le secteur de la production, et 51,4 % de ceux en secteur des services ont obtenu leur diplôme 2 ou 3 ans après leur inscription.

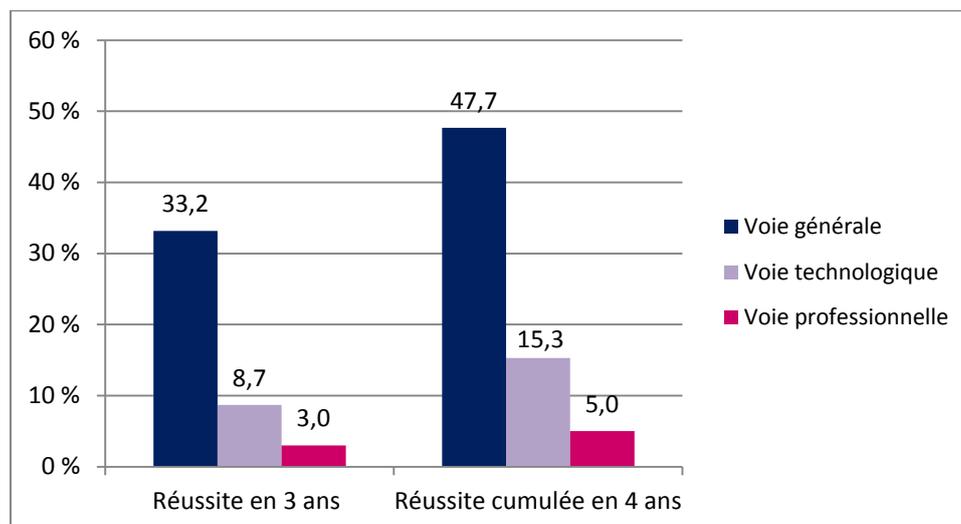
Graphique 17. Taux de réussite en 2 ou 3 ans au DUT selon la voie du baccalauréat, pour les élèves inscrits pour la première fois à la rentrée universitaire 2010 – 2011 (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM.

En licence universitaire, la réussite relève de l'exception puisque 4 ans après leur inscription, seuls 5 % des bacheliers professionnels ont obtenu leur diplôme.

Graphique 18. Taux de réussite en 3 ou 4 ans en licence selon la voie du baccalauréat, pour les élèves inscrits pour la première fois en première année de cursus licence dans un établissement d'enseignement supérieur public à la rentrée universitaire 2009 – 2010 (en %)

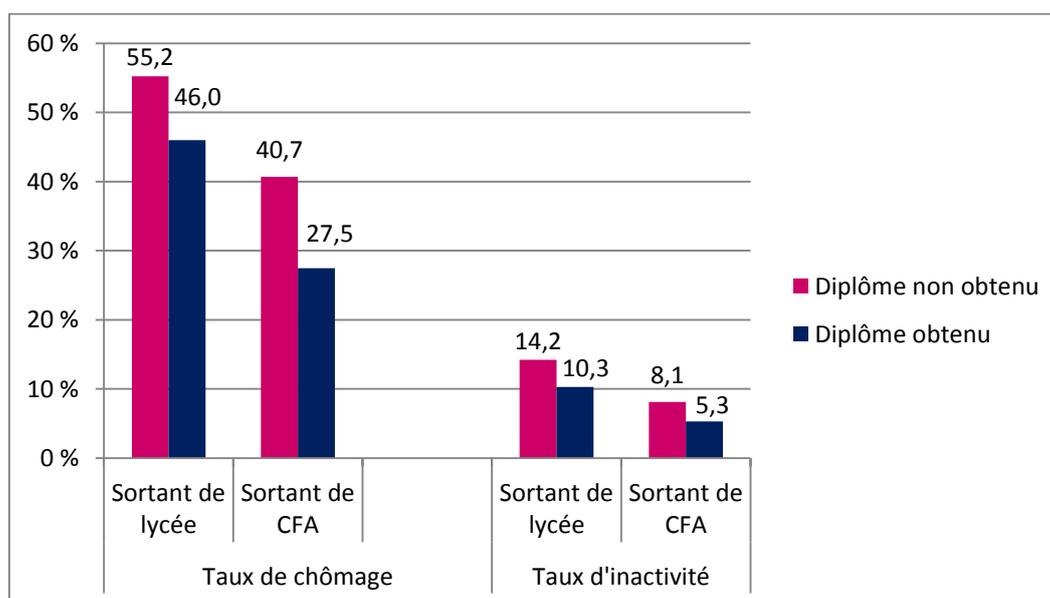


Champ : France entière.

L'insertion professionnelle des élèves ayant préparé un baccalauréat professionnel

Pour les jeunes ayant atteint la terminale professionnelle sous statut scolaire et ne poursuivant pas leurs études, mais n'ayant finalement pas eu leur diplôme, le taux de chômage 7 mois après l'obtention du diplôme est 55,2 % contre 46 % pour ceux l'ayant obtenu. Ces premiers sont également plus souvent inactifs (14,2 % contre 10,3 %). Ces chiffres sont plus encourageants que pour les apprentis sortants de CFA. Leur taux de chômage est plus faible, que l'on s'intéresse à ceux ayant eu leur diplôme ou non (27,5 % et 40,7 %). Le constat est le même concernant le taux d'inactivité (5,3 % et 8,1 %). On remarque que ces données sont inférieures à celles observées pour le CAP.

Graphique 19. Taux de chômage et taux d'inactivité en février 2014, soit 7 mois après avoir quitté la classe de terminale professionnelle, selon l'obtention ou non du diplôme et le statut (en %)

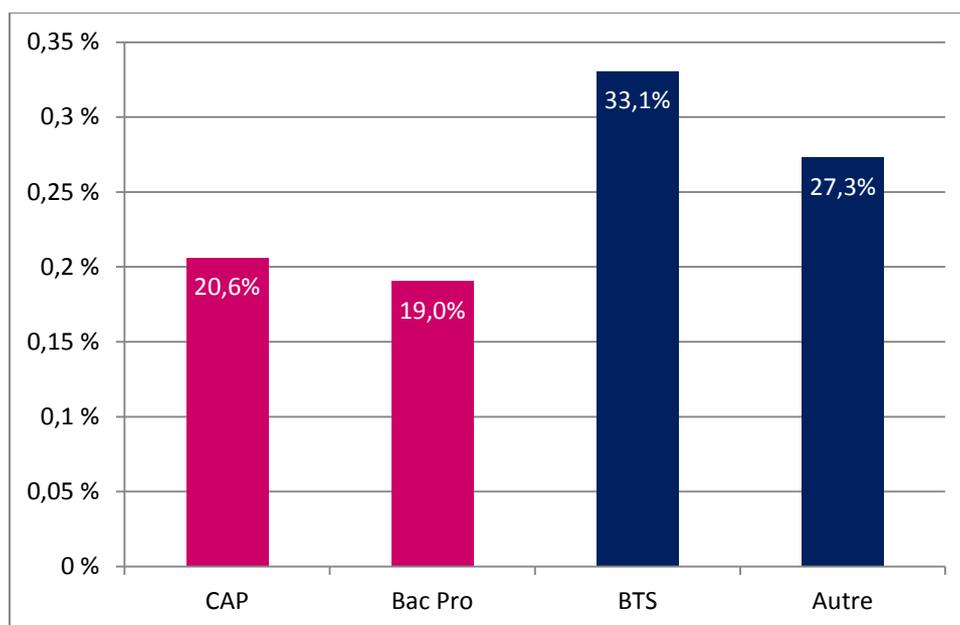


Champ : France métropolitaine + DOM hors académie de Guadeloupe.

4. L'obtention d'un diplôme professionnel par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Parmi les candidats à la VAE en 2014, quatre sur dix visent un diplôme de CAP ou un baccalauréat professionnel, et un sur trois un diplôme de BTS. Plus de trois quarts d'entre eux sont âgés de 30 à 49 ans, et un quart de ces candidats sont demandeurs d'emploi au moment de leur candidature.

Graphique 20. Répartition des candidats à la VAE en 2014 selon le diplôme visé (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM.

Liste des sigles utilisés

BEP : Brevet d'études professionnelles

BMA : Brevet des métiers d'art

BP : Brevet professionnel

BTS : Brevet de technicien supérieur

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle

CFA : Centre de formation d'apprentis

CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles

DUT : Diplôme universitaire de technologie

LGT : Lycée général et technologique

LP : Lycée professionnel

MC : Mention complémentaire

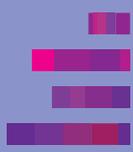
PLP : Professeur de lycée professionnel

SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté

STS : Section de technicien supérieur

VAE : Validation des acquis de l'expérience



 **cnesco**
conseil national
d'évaluation
du système scolaire

Carré Suffren
31-35 rue de la Fédération
75015 Paris
Tél. 01 55 55 02 09
cnesco.communication@education.gouv.fr
www.cnesco.fr



@Cnesco



Cnesco



Centre international d'études pédagogiques
1 avenue Léon-Journault
92318 Sèvres Cedex, France
Tél. 01 45 07 60 00
www.ciep.fr/contact/
www.ciep.fr



@ciep_sevres



CIEP (page officielle)